



DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
de Dracénie Provence Verdon agglomération

Par arrêté n°DAEUA-2019-806 du 15 juillet 2019, le Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération a ordonné l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Dracénie tel qu'il a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 20 décembre 2018 (n°C_2018_199).

Article 1. Objet l'enquête publique

La présente enquête publique porte sur l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Dracénie Provence Verdon agglomération.

Le SCoT est un document de planification opposable juridiquement, notamment aux PLU. Il fixe les grandes orientations de l'organisation de l'espace, à horizon 2030, et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Article 2. Composition du dossier de SCoT

Le projet de SCoT de Dracénie Provence Verdon Agglomération comporte :

- le rapport de présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),
- un résumé non technique,
- un bilan de concertation.

Le projet comporte un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale et il a fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale consultable aux différents lieux d'enquête publique, dans le dossier d'enquête publique et sur le site internet de la MRAe à l'adresse suivante : http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_mrae_2019apaca24.pdf.

Le dossier d'enquête publique est constitué du projet de Schéma de Cohérence Territoriale, du recueil des pièces administratives et du recueil des avis exprimés par les personnes publiques associées.

Article 3. Dates et durée de l'enquête publique

Cette enquête se déroulera du lundi 5 août 2019 à 9h au vendredi 13 septembre 2019 à 17h (soit une durée de 40 jours consécutifs).

Article 4. Le commissaire enquêteur

Par décision N° E19000031/83 en date du 5 avril 2019, Monsieur Bernard ROUSSEL, retraité et ancien cadre supérieur de la Direction Générale des Finances Publiques, a été désigné par le Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulon comme commissaire enquêteur.

Article 5. Consultation du dossier d'enquête

Le siège de l'enquête est fixé au siège de Dracénie Provence Verdon agglomération, Hôtel communautaire, square Mozart, CS 90129 - 83300 Draguignan.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier est consultable selon les modalités suivantes :

- sur support papier dans les lieux suivants, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public :
 - Dracénie Provence Verdon agglomération : Hôtel communautaire, square Mozart, CS 90129 - 83300 Draguignan. Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
 - Mairie des-Arcs-sur-Argens : Place du Général De Gaulle, 83460 les Arcs-sur-Argens. Les lundis, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
 - Mairie de Callas : place de la victoire, 83830 Callas. Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et les samedis de 9h30 à 12h00,
 - Mairie de Lorgues : cours de la république, 83510 Lorgues : les lundis de 8h30 à 12h00 du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le vendredi de 8h30 à 16h30.
- sur le site internet de Dracénie Provence Verdon agglomération, à l'adresse suivante : <http://www.dracenie.com/epscoT>,
- sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1474>,
- en format électronique sur un poste informatique en accès libre au siège social de Dracénie Provence Verdon agglomération – Hôtel communautaire - Square Mozart - 83300 Draguignan aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Article 6. Présentation des observations

Les observations et propositions du public pourront :

- être consignées sur des registres ouverts à cet effet établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur dans les lieux, sièges des permanences, à savoir :
 1. Dracénie Provence Verdon agglomération – Hôtel communautaire, Square Mozart, CS 90129, 83300 Draguignan,
 2. Mairie des Arcs-sur-Argens – Hôtel de ville, Place du Général De Gaulle, 83460 Les Arcs-sur-Argens,
 3. Mairie de Callas - Hôtel de ville, 3 Place de la Victoire, 83830 Callas,
 4. Mairie de Lorgues - Hôtel de ville, Cours de la République, 83510 Lorgues.

- être adressées par écrit à, Monsieur Bernard ROUSSEL commissaire enquêteur en charge du SCoT : Dracénie Provence Verdon agglomération – Hôtel communautaire – Square Mozart – CS 90129 – 83004 Draguignan cedex,

- être reçues à l'écrit ou à l'oral par Monsieur le commissaire enquêteur aux lieux, jours et horaires de ses permanences,

- être consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1474>,

- être transmises par courrier électronique (les observations transmises par courrier électronique seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous) à l'adresse suivante : enquete-publique-1474@registre-dematerialise.fr,

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par Monsieur le commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête et sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1474> dans les meilleurs délais.

Elles sont communicables à toute personne qui en fera la demande à ses frais, pendant la durée de l'enquête.

Article 7. Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations portant sur le projet d'élaboration du SCoT, lors des cinq permanences organisées dans les lieux, jours et horaires définis ci-dessous :

Lieux	Jours	Heures
Dracénie Provence Verdon agglomération, Hôtel communautaire	Lundi 12 août 2019	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
	Vendredi 13 septembre 2019	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie des Arcs-sur-Argens	Mardi 20 août 2019	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Lorgues	Mercredi 28 Août 2019	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Callas	Jeudi 5 septembre 2019	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Article 8. Clôture de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, les registres seront transmis sans délai au Commissaire enquêteur pour être clos et signés par ce dernier.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Président de Dracénie Provence Verdon agglomération. Ce dernier dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 9. Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour transmettre simultanément au Président de Dracénie Provence Verdon agglomération et au Président du Tribunal Administratif de Toulon, son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables.

Dracénie Provence Verdon agglomération transmettra dès réception, le rapport et les conclusions au Préfet, ainsi qu'aux Maires des vingt-trois communes concernées par le projet de SCoT.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur peuvent être consultés par le public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- En Préfecture du Var,
- Dans les mairies des Arcs-sur Argens, de Callas et de Lorgues,
- Au siège de Dracénie Provence Verdon agglomération,
- Sur le site de Dracénie Provence Verdon agglomération : <http://www.dracenie.com/epscoT>.

Article 10. Autorité compétente

Dracénie Provence Verdon agglomération (ex Communauté d'Agglomération Dracénoise) est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le SCoT.

Coordonnées de l'autorité compétente : Dracénie Provence Verdon agglomération – Hôtel Communautaire, Square Mozart, CS 90129, 83004 Draguignan cedex.

Le public pourra recueillir toutes les informations auprès de Monsieur Florent FERRUCCI, Dracénie Provence Verdon agglomération, Service projets urbains, 267 avenue de Verdun 83300 Draguignan (tel 04-94-50-23-98).

Article 11. Décision en fin de la procédure

Dracénie Provence Verdon agglomération procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de cette enquête, à l'approbation du SCoT. Le président de Dracénie Provence Verdon agglomération est le responsable de ce projet.